

Irriplaine 2023 N° 15 - Jeudi 29 juin 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Sommaire

IMPORTANT : NAPPE DU CHAMPIGNY !	7
RAPPEL DU BILAN HYDRIQUE	7
METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS (ETP ET PLUIES)	2
COEFFICIENTS CULTURAUX (Kc)	2
SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL (RFU)	3
CONSEILS EN IRRIGATION	5
RESTRICTIONS EN COURS	6

IMPORTANT : NAPPE DU CHAMPIGNY !

Sur le secteur du Champigny Est, le piézomètre de Beauchery-Saint-Martin devrait passer sous le seuil d'Alerte Renforcée courant juillet.

Pour rappel, la conséquence sera la suivante :

Réduction par rapport au quota initial attribué en début de campagne	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Toutes cultures sauf cultures spécialisées	- 5 %	- 20 %	- 40 %
Cultures spécialisées : asperges, carottes, maraîchage, semences, plantes ornementales, pépinières, gazons, arboriculture, PPAM, productions sous serre, tomates, pommes de terre	- 0 %	- 0 %	- 5 %

D'autre part, l'ensemble des acteurs de l'eau sont très attentifs aux consommations d'eau, notamment agricoles.

Ainsi, pour l'ensemble de la nappe de Champigny, il est indispensable – et dans votre intérêt – de transmettre vos index de compteurs du 1^{er} juillet (et précédents) via l'adresse email suivante :

alexane.grandon@idf.chambagri.fr

(secrétariat du service Environnement au Mée-sur-Seine)

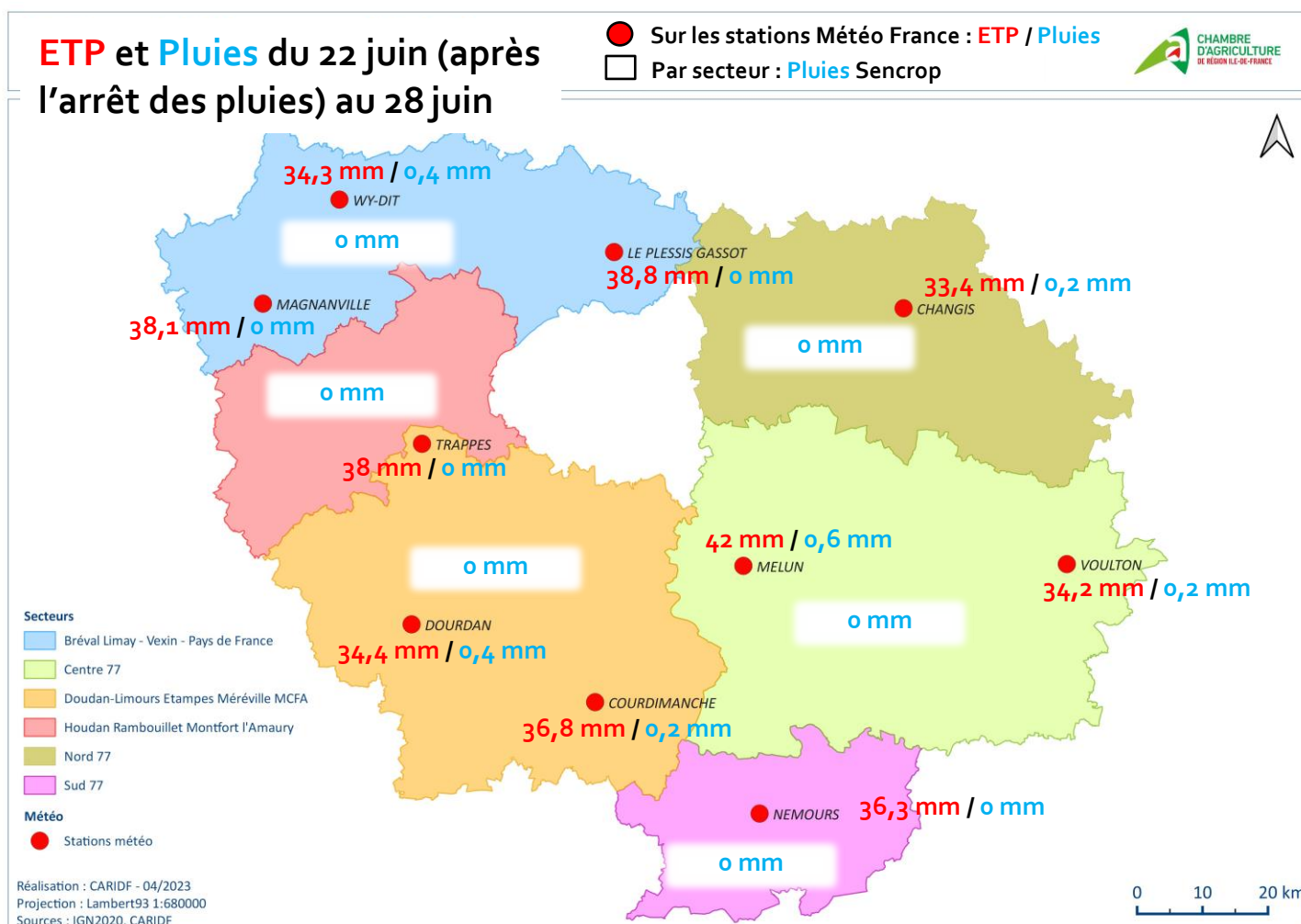
L'envoi à cette adresse vous permet d'obtenir un accusé de réception.

RAPPEL DU BILAN HYDRIQUE

Bilan hydrique :

$$ETP \times Kc = RFU + \text{Pluies (+ Irrigation)}$$

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS (ETP ET PLUIES)



Prévisions des 7 prochains jours :

Pluies (différents modèles météo)
5 à 15 mm

ETP (d'après statistiques)
25 à 35 mm

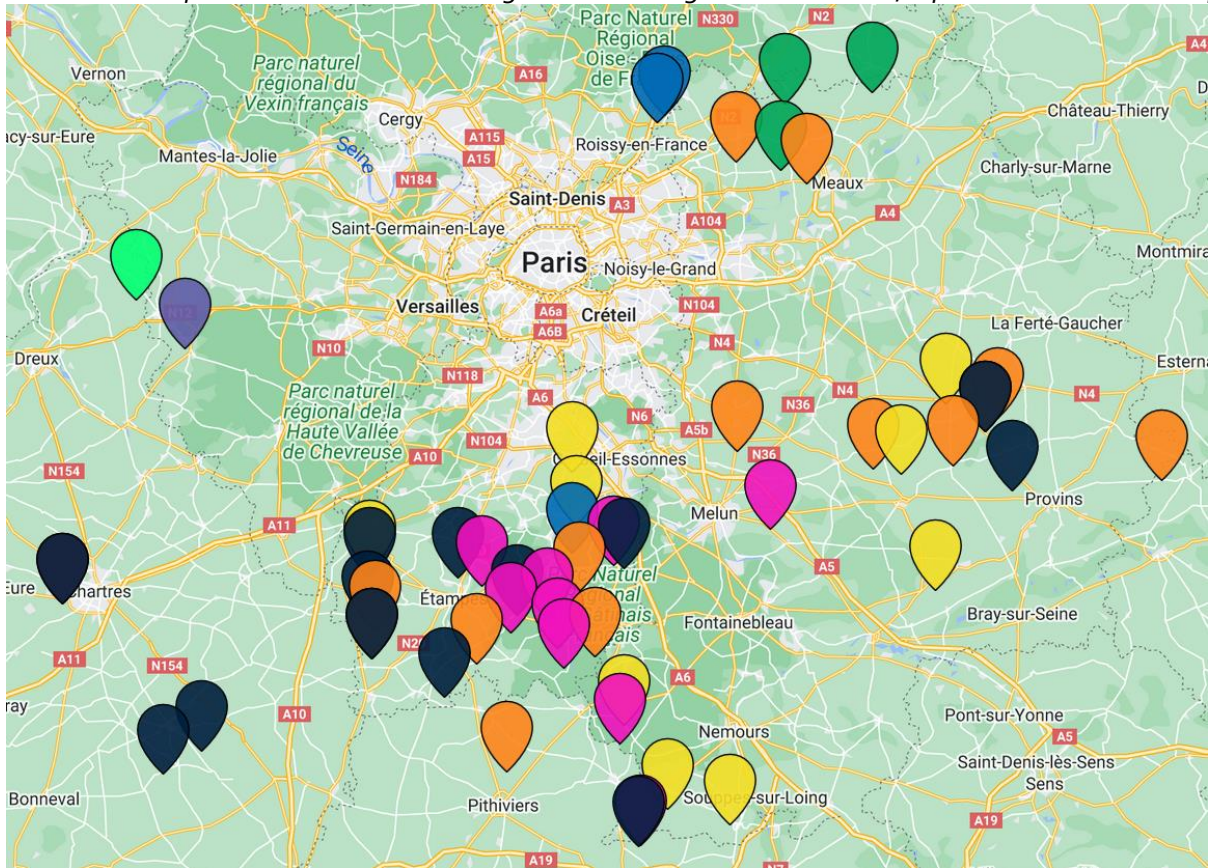
COEFFICIENTS CULTURAUX (KC)

Les coefficients cultureux (**grandes cultures et maraîchage**) sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture via le lien suivant :

https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Ile-de-France/160_Inst-IDF/5_-_Les_ressources/Documents/20230414-CoefficientsCultureuxKc-CARIDF.pdf

SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL (RFU)

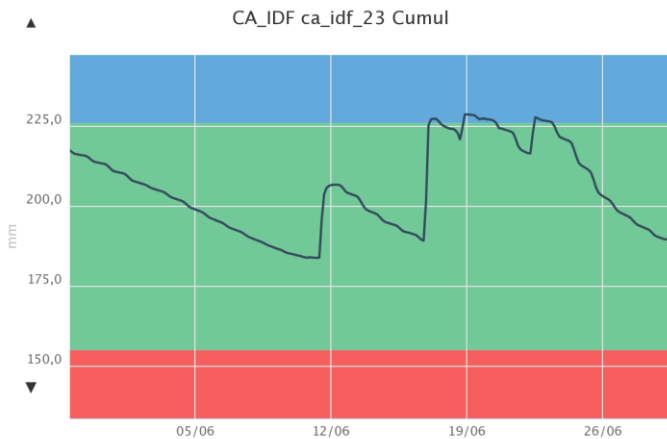
Réseau des sondes capacitives de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, réparti sur les secteurs Irriplaine



Légende sondes :



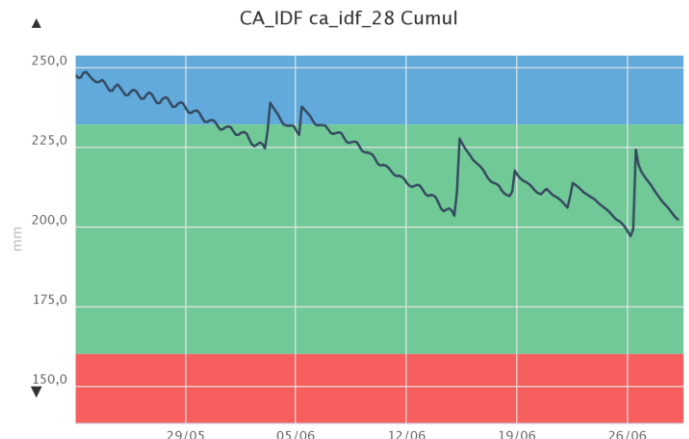
Pomme-de-Terre



Culture : PdT industrie (Lady Clair) plantées 17 avril, Secteur Centre 77

Sol : limon franc moyen

Commentaire : après les forts ETP de ce week-end, la demande climatique a heureusement diminué. D'après les observations par horizon mesuré (tous les 10 cm), les racines ne prélèvent pas au-delà de 45-50 cm de profondeur. Les pluies annoncées étant limitées, réaliser un tour d'eau d'ici la fin de semaine.

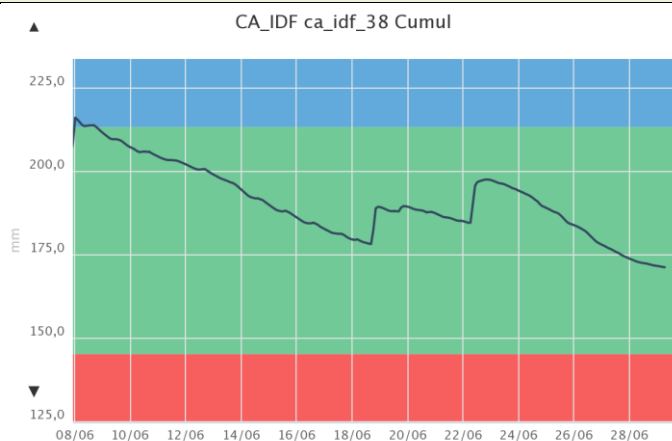


Culture : PdT conso (Nazca) plantées 10 avril, secteur Nord 77

Sol : limon profond

Commentaire : la plante consomme sur tous les horizons mesurés. Le dernier tour d'eau est arrivé au bon moment sur ce secteur moins arrosé par les pluies la semaine dernière, et en compensation des forts ETP du week-end dernier. Attendre les pluies prévues jusqu'à samedi pour adapter le prochain apport.

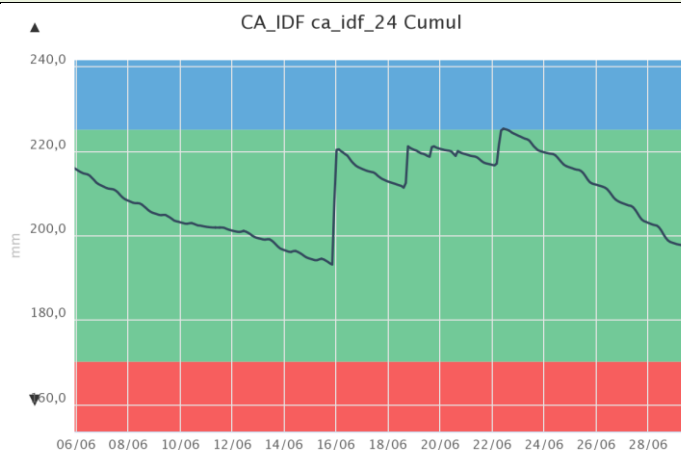
Betterave



Culture : betteraves semées 3 mars, secteur MCFA, Soisy-sur-Ecole g1

Sol : limon moyen

Commentaire : les pluies prévues étant limitées, et afin de garder une marge de manœuvre dans la conduite de l'irrigation, réaliser un tour d'eau cette fin de semaine.

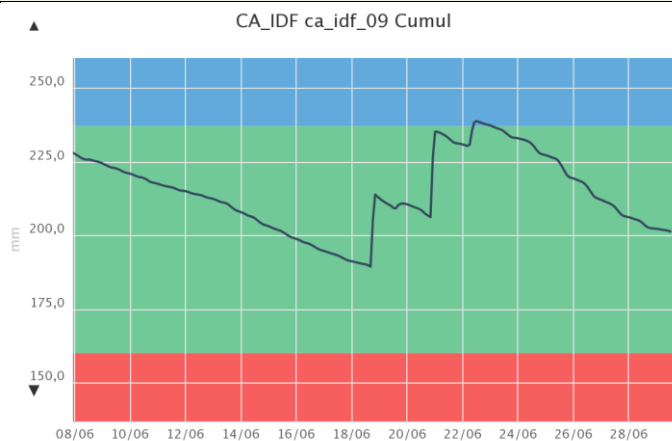


Culture : betteraves semées 30 mars, secteur Sud 77

Sol : argilo-calcaire superficiel

Commentaire : suite aux pluies de la semaine dernière, les seuils ont pu être recalés. Malgré la marge restante, réaliser un tour d'eau dans les jours à venir pour gérer durablement la zone de confort hydrique (zone verte).

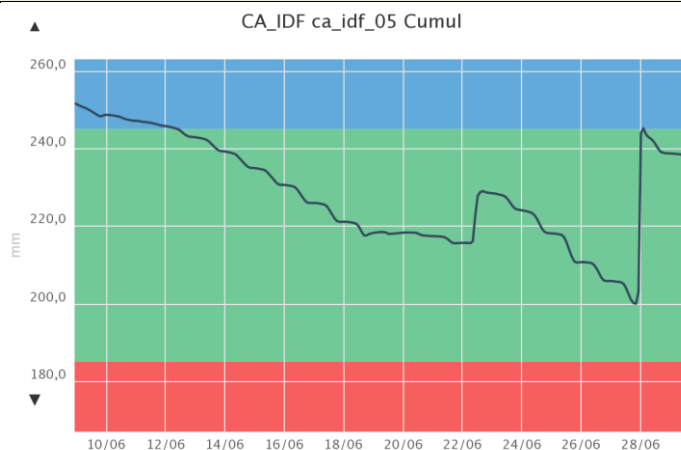
Maïs



Culture : Maïs semé 19 avril, secteur MCFA, Ballancourt-sur-Essonne g1

Sol : limon franc superficiel

Commentaire : réaliser un tour d'eau d'ici la fin de semaine.

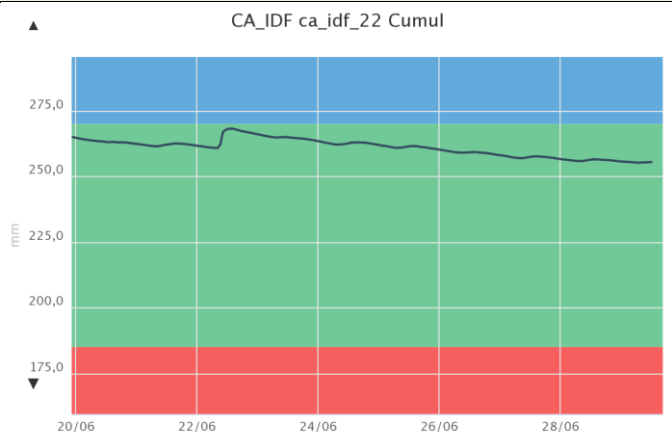


Culture : Maïs semé 27 avril, secteur Dourdan-Limours, Richarville g1

Sol : argilo-calcaire superficiel

Commentaire : suite au dernier tour d'eau, attendre une semaine avant d'envisager le prochain apport.

Haricot vert



Culture : Haricots verts semés 13 juin, secteur Nord 77

Sol : limon-argileux profond

Commentaire : stade où les besoins de la plante sont limités ($K_c = 0,5$ soit un besoin d'apport d'eau correspondant à la moitié de l'ETP).

Les racines pompent uniquement en surface (horizon 5 cm pour le moment). Laisser les racines aller chercher plus en profondeur. D'autre part, quelques pluies sont prévues d'ici samedi.

CONSEILS EN IRRIGATION

CULTURE	STADE	CONSEIL
Pomme de terre	Floraison à développement des fruits	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les secteurs ayant irrigué la semaine dernière (ceux qui avaient reçu des cumuls de pluies limités du 18 au 22 juin), attendre les pluies prévues jusqu'à samedi pour adapter le prochain apport. - Ailleurs, les pluies annoncées étant limitées, réaliser un tour d'eau d'ici la fin de semaine.
Betterave	100% couverture	<ul style="list-style-type: none"> - Sols superficiels : réaliser un nouveau tour d'eau d'ici la fin de semaine. - Sols moyens : réaliser un premier tour d'eau d'ici la fin de semaine.
Maïs	9 à 13 feuilles	Semis de début avril : <ul style="list-style-type: none"> - Sols superficiels : réaliser un nouveau tour d'eau d'ici la fin de semaine. - Sols moyens : irriguer courant de semaine prochaine.
		Semis de fin avril – début mai : <ul style="list-style-type: none"> - Sols superficiels : irriguer courant de semaine prochaine. - Sols moyens : attendre le prochain irriplaine avant d'envisager une irrigation.
Tournesol	Formation du bouton floral à bouton floral dégagé de diamètre 12 cm	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas intervenir avant floraison sauf en cas de flétrissement en début de matinée, signe de stress trop important. - Source Terres Inovia : « Pour obtenir le meilleur rendement possible, dans les 30 jours qui suivent la floraison, les tournesols ne doivent pas perdre plus de 25 % de leur masse foliaire. »
		<p>Source : Terres Inovia</p>
Haricots verts	1 ^{ère} à 3 ^{ème} trifoliée	En général : <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en eau augmentent crescendo jusqu'à la floraison. - 2 stades critiques sont particulièrement à surveiller : <ul style="list-style-type: none"> → le premier au moment de la levée (irrigation nécessaire pour assurer la régularité de levée, en l'absence de pluviométrie satisfaisante) → le second à partir de la floraison, où le stress hydrique pénalise la formation et la croissance des filets et favorise l'apparition des fils et des grains. - Ne pas non plus créer d'excès d'eau pouvant aider le développement des maladies. Favoriser des apports de 15 à 25 mm au fur et à mesure du cycle. En ce moment : les sols sont humides, quelques pluies sont annoncées, les besoins en eau sont faibles, laisser les racines s'implanter.

RESTRICTIONS EN COURS

- Carte des restrictions en cours : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>
Le tableau détaillé des mesures de restriction en cours est en page suivante.

- Historique des restrictions 2023 en Ile-de-France :

Année		2023																										
Semaines		Lundi (jour/mois)	27/2	6/3	13/3	20/3	27/3	3/4	10/4	17/4	24/4	1/5	8/5	15/5	22/5	29/5	5/6	12/6	19/6	26/6								
du lundi au dimanche		Dimanche (jour/mois)	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7								
Dates des arrêtés préfectoraux (jour/mois) :																												
Département 77		9/3			20/4						2/6			8/6		16/6												
Département 78		3/3			15/3			6/4																				
Département 91																				16/6								
Département 95																				7/6								
Paris & proche couronne		3/3																			16/6							
Historique des niveaux de restrictions :																												
Légende couleur restrictions :																												
V		Vigilance																										
A		Alerte																										
AR		Alerte renforcée																										
C		Crise																										
Départements	Zones d'alerte																											
77	Ancoeur																		V	AR	AR	AR						
77	Auxence																			V	V	V						
77	Beuvronne																			V	V	V						
77	Ecole																			V	V	V						
77	Essonne																		V	V	V	V						
77	Gondoire																			V	V	V						
77	Grand Morin		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V						
77	Loing																			V	V	V						
77	Lunain																		V	A	A	A	A					
77	Marne																			V	V	V						
77	Orvanne																		A	AR	AR	AR	AR					
77	Ourcq																			V	V	V						
77	Petit Morin																			V	V	V						
77	Reveillon		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V						
77	Seine																			V	V	V						
77	Thérouanne																		V	V	A	A	A					
77	Voulzie																			V	V	V						
77	Yerres																			V	V	V						
77	Yonne																			V	V	V						
78	Seine		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V						
78	Centre		V	V	A	A	A	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR						
78	Sud-Est		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	A	A						
78	Sud-Ouest		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V						
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents																			V	A	A	A					
91	L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents																			V	V	V	V					
91	La Seine dans sa traversée du dpt de l'Essonne, et ses petits affluents directs																			V	V	V	V					
95	Plaine de France et Parisis																			A	A	A	A					
95	Vexin																			V	V	V	V					
Paris & proche couronne	Zone 1 : Marne et Seine																			V	V	V						
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V						
Paris & proche couronne	Zone 2b : Nappe du Champigny																			V	V	V						
Départements	Nappe de Champigny																											
77	Champigny Est		V	V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A						
Départements	Nappe de Beauce																											
77	Fusain																			A	A	A	A					

- Communes concernées par département :

77 : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse>

78 : <https://www.yvelines.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Secheresse/Situation-actuelle-dans-les-Yvelines>

91 : <https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Arretes/Eau-arretes-prefectoraux-et-recepisses-de-declaration>

95 : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/Eau/Restriction-des-usages-de-l-eau-en-periode-de-secheresse>

Paris & proche couronne : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/2023-suivi-de-la-secheresse-sur-les-departements-a12666.html>

• **Mesures de restrictions en cours :**

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	Tout le département, exceptées les zones en niveau de restriction plus élevé	Vigilance	Aucune
77	- Lunain - Thérrouanne	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
77	- Orvanne - Ru d'Ancoeur	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine - Sud-Ouest	Vigilance	Aucune
78	Sud-Est	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	Centre	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	- L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents - La Seine essonnoise et ses petits affluents directs	Vigilance	Aucune
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures : Interdiction entre 11h et 18h et interdiction totale le dimanche Irrigation des cultures suivantes par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) : maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, exception possible pour les usages marchands après demande préalable
95	Vexin	Vigilance	Aucune
95	Plaine-de-France et du Parisis	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie

Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine. La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.